

Initiatives ministérielles

● (1140)

J'ai une question à vous poser à propos de la création d'emplois. À moyen terme, c'est un projet créateur d'emplois, mais à long terme, il y aura des pertes d'emplois, car si chaque année, il y a 400 travailleurs qui travaillent pour le traversier, dans cinq ans, ils vont disparaître ces 400 emplois—là pour être réduits à une cinquantaine d'emplois. Est-ce que vous avez examiné cette question? Quelles sont les propositions alternatives? Avez-vous consulté les syndicats?

Le président suppléant (M. Kilger): Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires parlementaires a trouvé la période de 10 minutes très courte, et je tiens simplement à lui rappeler que la période des questions et commentaires est encore plus courte. Alors, un bref commentaire du secrétaire d'État serait apprécié.

M. Robichaud: Monsieur le Président, je tiens à remercier les députés d'en face pour leur appui à cet amendement. Ils ont, en fait, signifié leur appui au projet en général.

Malheureusement, comme le député le disait, les gens qui travaillent actuellement pour le système de traversiers, quelques-uns d'entre eux, ou devrais-je dire plusieurs, ne trouveront pas d'emploi sur le pont.

Comme je le disais tantôt dans mon discours, Marine Atlantic, la compagnie qui fait fonctionner le système de traversiers, a déjà communiqué avec les syndicats afin de s'organiser pour minimiser les effets, lorsque le pont sera ouvert, afin que ces gens se trouvent d'autres emplois.

Bien sûr, il y a des efforts qui sont faits par les commissions économiques et les communautés de la région afin d'essayer de développer le secteur touristique qui pourrait offrir à ces gens—là des possibilités d'emplois. Mais je vous assure que tous les efforts seront faits pour aider ces gens à se resituer, lorsque le pont sera ouvert, afin qu'ils puissent se trouver d'autres emplois.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, même en étant d'accord sur le fond avec le gouvernement, les interventions que nous faisons ici nous montrent que l'approche qui est utilisée par ce dernier est bien différente de celle qui pourrait être utilisée par les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Au-delà de l'accord qu'on peut donner à ce projet, nos préoccupations sont évidemment de l'ordre de l'impact qu'un tel projet peut avoir dans les différents milieux. Il m'apparaît, à première vue en tout cas, j'oserais le dire, que le gouvernement n'est pas très bien outillé à ce stade-ci pour répondre à toutes les questions, à tous les problèmes qui risquent de se présenter dans le projet qui nous est soumis.

Tout d'abord, je dois dire, après avoir écouté le ministre ce matin, que j'ai trouvé plutôt étonnant qu'avant même de connaître la position de l'opposition officielle sur le projet, il ait décidé, ou tout comme en tout cas, quand on regarde ses arguments, il ait décidé que nous serions contre le projet. C'est bizarre, je ne sais trop par quel processus mental il est passé pour en arriver à la conclusion, avant même que nous ayons pu nous prononcer sur le sujet, avant même que le débat n'ait commencé, qu'il ait pu arriver à la conclusion que nous serions contre.

Peut-être a-t-il oublié, ou n'a-t-il jamais écouté l'opposition officielle quand elle garantissait aux électeurs canadiens que le souci de la justice distributive et de l'équité nous guiderait toujours dans l'analyse que nous ferions de l'ensemble des éléments qui seraient soumis à notre considération dans cette Chambre. Peut-être le ministre a-t-il oublié cela ou peut-être ne l'a-t-il jamais su! Monsieur le Président, donnons-lui le bénéfice du doute et avertissons-le pour l'avenir. Que le ministre n'ose plus jamais penser à la place de l'opposition officielle, considérant le fait qu'il semble déjà suffisamment préoccupé à essayer de comprendre la nature des dossiers qu'il soumet à cette Chambre. Il n'a pas de réponses à toutes les questions, il a à travailler encore sur ces dossiers, et il serait important qu'il le fasse. L'opposition va faire son travail, et le ministre doit faire le sien.

● (1145)

Je suis particulièrement, agréablement surpris, dirais-je, de l'approche de nos amis d'en face qui disent qu'ils portent, je dirais, la plus haute considération aux résultats d'un référendum qui a eu lieu à l'île-du-Prince-Édouard et qui révèlent que les citoyens de cette province sont très intéressés par le projet, le souhaitent vivement et le considèrent comme étant un progrès social important. Cette préoccupation de respecter la volonté populaire des citoyens, émise par le biais d'un référendum, mérite d'être mise en évidence et mérite aussi d'être rappelée à nos amis d'en face pour l'ensemble des référendums qui peuvent éventuellement être tenus dans ce pays et comporter des incidences importantes pour l'avenir des collectivités.

Mes plus grandes préoccupations, en ce qui me concerne, sont d'ordre environnemental. Je comprends et je m'associe au projet qui est devant nous. Je comprends son intérêt, à première vue, pour les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard, mais je ne peux qu'émettre certaines réserves, qui existent et qui sont là, relativement surtout au phénomène des glaces. Je ne suis pas un expert de ce genre de choses, mais on m'indique qu'il pourrait y avoir une accumulation importante de glaces à une certaine période de l'année aux abords de ce pont, modifiant de ce fait l'écologie du secteur en question et ayant une incidence, possiblement très importante, sur les pêches. Je pense que le gouvernement reconnaît cette dimension préoccupante en allouant, sauf erreur, un plan de redressement de 10 millions, pour permettre une transition auprès des pêcheurs qui travaillent dans cette région. C'est donc dire qu'on reconnaît un impact important sur les pêches.

Je suis de ceux qui sont sensibles à ce genre de situation; je suis de ceux qui auraient souhaité approfondir la question environnementale. Je suis préoccupé, je sais qu'une cause a déjà été inscrite en justice, que certains jugements ont été rendus, qu'il y a eu une deuxième possibilité pour la cour de se prononcer sur la qualité des études environnementales qui ont été faites. Mais je dois dire qu'il me semble que pour un projet de cette envergure, qui risque d'avoir des impacts très importants—on n'a pas besoin d'être un expert en environnement pour le comprendre—, toute la question environnementale aurait pu être grattée davantage, aurait pu obtenir davantage de réponses, d'éclaircissements. Il y a des points d'interrogation en ce qui me concerne sous cet aspect, il y a pour l'avenir d'un certain nombre de pêcheurs des éléments négatifs. Il y a peut-être aussi sur le plan